



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, pouvoir à BASSEUIL Roland JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire LAROUCHE Lucas</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 10</p> <p>Date de convocation : 05/07/2024</p>
---	--

OBJET : Adoption des tarifs des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

Suite à l'augmentation de 0.10€ du traiteur, l'association cantine scolaire souhaite également augmenter ses tarifs

L'association propose :

Si Quotient Familial < 1000€, repas facturé à 1€

Si Quotient Familial compris entre 1000€ et 2500€, repas facturé à 3.97€ au lieu de 3.87€

Si Quotient Familial > 2500€ ou repas adulte, repas facturé à 4.24€ au lieu de 4.14€.

Dans le cadre de l'engagement de la commune dans le dispositif de la cantine à 1€, le conseil municipal doit procéder à la validation de ces tarifs.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents les tarifs proposés par l'association cantine scolaire soit :

Si Quotient Familial < 1000€, repas facturé à 1€

Si Quotient Familial compris entre 1000€ et 2500€, repas facturé à 3.97€ au lieu de 3.87€

Si Quotient Familial > 2500€ ou repas adulte, repas facturé à 4.24€ au lieu de 4.14€.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11/07/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.